



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 05 février à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2024, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL	Nathalie LEBLANC
Noelle CORNO	Sylvie LAJEANNE
Muriel DINTHEER	Isabelle LE HEIN
Philippe LE DUAULT	Martin MOTTET
Camille BRANCHEREAU	Thérèse TRESPEUCH
Laurent BREZAC	Oscar NAVARRO
Laurence RANNOU	Charlotte PERCHER
Viviane CAPITAINÉ	Erwan BOUVAIS
Frédéric CHATELLIER	Christophe BOUVIER-BRAULT
Claude LEFORT	Myriam BASOSILA MBEWA
Denis BRIANT	Christian GUILLEMINEAU
Jean-Pierre GUYONNAUD	Bénédicte de LANTIVY
Anne OLIVIER	Sébastien ROUSSEL
Eric NOZAY	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Katell ANDROMAQUE, Jean-Noël LEBOSSE, Laurent GODET, Marc FLEURY, Philippe RODRIGUES, Annie LE GAL LA SALLE

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Katell ANDROMAQUE à Philippe LE DUAULT, Jean-Noël LEBOSSE à Viviane CAPITAINÉ, Laurent GODET à Laurent BREZAC, Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Annie LE GAL LA SALLE à Erwan BOUVAIS

Monsieur Sébastien ROUSSEL a été élu Secrétaire de Séance.

DSIL 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION - DOSSIER N° 2 - RÉFECTION DES SANITAIRES DU GROUPE SCOLAIRE BLANCHETIÈRE
DL_2024_02_16

Madame CORNO expose :

La Préfecture a fait parvenir la circulaire de cadrage de la programmation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice budgétaire 2024.

Dans le cadre des priorités fixées par l'État pour la DSIL, et plus particulièrement de la priorité donnée à la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, la Ville souhaite déposer le dossier suivant :

- Opération de réfection des sanitaires du Groupe Scolaire Blanchetière pour un coût d'opération de 44 115 € HT (soit 52 938 € TTC)

Plan de financement :

<u>Postes de dépenses</u>	Dépenses (coût TTC)	Recettes
Études complémentaires – Frais annexes	3 120 €	
Part Travaux :	49 818 €	
Total TTC	52 938 €	
Dont TVA	8 823 €	
Montant Total HT	44 115 €	
DSIL (30% du coût HT de l'opération)		13 234,50 €
Subvention CAF (47,65 % du coût HT de l'opération)		21 019,00 €
Autofinancement		9 861,50 €
TOTAL coût d'opération HT	44 115 € HT	44 115 € HT

Vu l'avis de la Commission Ressources du 22 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'APPROUVER la réalisation du projet présenté estimé à 44 115 € HT ;
2. D'APPROUVER le plan de financement exposé ;
3. DE SOLLICITER auprès de l'État une subvention au titre de la DSIL 2024 pour l'opération présentée ci-dessus ;
4. DE RAPPELER que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits au Budget Primitif 2024 de la Ville ;

5. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

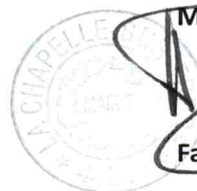
Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance



Sébastien ROUSSEL



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



Fabrice ROUSSEL